

Conférence des Présidents d'Associations de Professeurs Spécialistes

Les associations signataires ont pris connaissance du projet d'arrêté réformant l'évaluation des professeurs, qui prétend réduire cette évaluation à un « entretien professionnel » « conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent » excluant les inspecteurs pédagogiques du processus d'évaluation des professeurs au profit des proviseurs ou d'un autre « fonctionnaire » désigné par « l'autorité hiérarchique », qui pourrait ne pas être « le supérieur direct de l'agent ». Les associations signataires voient dans ce projet le cheval de Troie d'une profonde dénaturation des missions d'enseignement.

En effet, si la pédagogie des professeurs n'est plus évaluée par les spécialistes de leur discipline que sont les inspecteurs, c'est en toute logique que les savoirs disciplinaires ne seront plus au centre de leur mission, ce d'autant plus que des activités étrangères à l'enseignement seraient prises en considération.

Par ailleurs, en confiant, dans le cadre d'une autonomie accrue des établissements, aux seuls chefs d'établissement, déjà présidents du conseil pédagogique, toute l'évaluation des professeurs, ce projet les soumet à des critères locaux et subordonne les programmes nationaux et la liberté pédagogique au projet d'établissement, remettant en cause le caractère national de l'enseignement dispensé.

Enfin, en parlant d'une évaluation à la mesure « des résultats professionnels obtenus par l'agent », ce projet transforme la question de l'échec scolaire en problème de productivité et en disculpe commodément les politiques mises en œuvre ces dernières décennies. Dans une école alors conçue comme une entreprise, où des « objectifs » sont « assignés » à « l'agent », éduquer reviendrait à produire des résultats selon les mêmes exigences de rentabilité et en modelant les élèves sur la demande du « marché du travail ».

Les associations signataires dénoncent dans cet arrêté l'étape décisive d'un processus destructeur des ambitions humanistes et émancipatrices de l'école républicaine. Elles en exigent le retrait immédiat et le maintien de la double notation des professeurs.

APAP : Association des Professeurs d'Arts Plastiques

APCEG : Association des Professeurs de Communication, d'Economie Gestion

APMEP : Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public

APEMU : Association des Professeurs d'Education Musicale

APFLA – CPL : Association des Professeurs de Français et Langues Anciennes en Classes Préparatoires Littéraires

APHG : Association des Professeurs d'Histoire Géographie

APL : Association des Professeurs de Lettres

APPEP : Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public

APSMS : Association des Professeurs de Sciences Médico-Sociales

APV : Association des Professeurs de Vente

CNARELA : Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes

SLNL : Société des Langues Néo-Latines

UPBM : Union des Professeurs de Physiologie, Biochimie et Microbiologie

Pour tout contact :

Philippe Blanc, Secrétaire Général de la Conférence

13 rue Jehan-Fouquet

37000 Tours

Philippe.Blanc@ac-orleans-tours.fr